



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.4/L.553
11 novembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Aide économique à la Somalie

Inde et Irak : amendements au projet de résolution présenté par le Chili, les Philippines, la Tunisie et la Turquie (A/C.4/L.549)

1. Ajouter au préambule les deux alinéas suivants :

"Considérant que, dans son rapport sur la Somalie, la mission de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a déclaré qu'il serait très utile de prendre des dispositions qui permettraient de gérer conjointement l'assistance financière et l'assistance technique, de manière à garantir l'indépendance et la continuité et à assurer avec la politique et les services du gouvernement la liaison étroite sans laquelle les deux formes d'assistance pourraient devenir inefficaces,

Considérant en outre que le Premier Ministre du Gouvernement de la Somalie a suggéré à la Mission de visite de 1957 dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale que les Membres des Nations Unies qui seraient à même d'offrir une aide financière pourraient le faire par l'intermédiaire d'un fonds des Nations Unies,".

2. Remplacer le paragraphe 4 du dispositif par le paragraphe suivant :

"4. Prie le Conseil de tutelle d'étudier les perspectives d'assistance supplémentaire qu'offrent le Fonds spécial, le Programme élargi d'assistance technique et les institutions spécialisées, d'étudier la possibilité de créer sous les auspices des Nations Unies un fonds destiné à centraliser l'assistance financière et l'assistance technique des gouvernements qui sont

disposés à offrir une telle assistance et sont à même de le faire, et d'étudier en outre le mécanisme d'administration d'un tel fonds, et de faire rapport sur ces points à l'Assemblée générale à sa quatorzième session, afin qu'elle ait un tableau complet de ce que seront les perspectives économiques de la Somalie au moment de son accession à l'indépendance en 1960.
